

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Région Parisienne (hors Elancourt)

Du 17 janvier 2019

COLLEGE UNIQUE

Robert BECART	CFDT		
Virginie MENARD	CFDT	Marie-Lauria CANCELLIER	CFDT
Philippe LAMARRE	CFDT	Alexandre ERISAY	CFDT
Nathalie DURPOIX	CFDT	Marie-Agnes GEOFFROY	CFDT
Pierre-Yves LABASTIE COEYREHOURCQ	CFDT		
Gérard VALADE	CGT	Eric LEMAIRE	CGT
Stéphane CHRZANOWSKI	CFE-CGC	Sylvie BESSIERE	CFE-CGC
Nadia HAMADOUCHE	CFE-CGC	Arnaud CHANTIN	CFE-CGC
Christian BACONNIER	CFTC	Marie-Noëlle BOUTON	CFTC
		Michel DULONGCOURTY	CFTC

Diffusion : Jean-Pierre MOREL
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp#>

et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):

https://myportal.thalesgroup.com/emythales/RH_TS/PUB/DP2017.HTM

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :

Robert BECART	CFDT
Philippe LAMARRE	CFDT
Nathalie DURPOIX	CFDT
Pierre-Yves LABASTIE COEYREHOURCQ	CFDT
Alexandre ERISAY	CFDT
Sylvie BESSIERE	CFE-CGC
Nadia HAMADOUCHE	CFE-CGC
Christian BACONNIER	CFTC
Marie-Noëlle BOUTON	CFTC
Gérard VALADE	CGT

Excusés :

Marie-Lauria CANCELLIER	CFDT
Virginie MENARD	CFDT

Absents

Marie-Lauria CANCELLIER	CFDT
Virginie MENARD	CFDT
Marie-Agnes GEOFFROY	CFDT
Eric LEMAIRE	CGT
Stéphane CHRZANOWSKI	CFE-CGC
Arnaud CHANTIN	CFE-CGC
Michel DULONGCOURTY	CFTC

A représenté la Direction à cette réunion :

Clara PEYTAUD	Chargée des Relations Sociales
Audyle BONIFACE	Responsable Ressources Humaines
Mathieu PELISSIER	Responsable Operations / Région Paris & Ouest

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE CGC

1) ACTIVITES REGIONS TSV / PO

Quelles sont les principales affaires en cours sur l'instance ? Y a-t-il des projets en sous-effectifs ?
Quelles sont les principales offres gagnées sur la période ? Quelles sont les principales offres perdues ?
Quelles sont les principales RAO en cours ?

Nombre de recrutements – départs dont démissions sur le mois de décembre 2018.

Inter-contrat sur les principales Entités couvertes par l'instance (nombre de personnes et évolution prévue)

REPONSE :

Les informations ont été transmises en réunion.

2) Prime exceptionnelle de fin d'année

La prime exceptionnelle de fin d'année, non soumise à l'impôt et aux cotisations sociales et préconisée par E. Macron aux entreprises « qui le peuvent » pour soutenir le pouvoir d'achat, va-t-elle être mise en place chez THALES, à l'instar d'ESSILOR, ORANGE, SFR, SNCF, RATP, PUBLICIS ... ?

Si oui, quel montant et pour qui ?

REPONSE :

Le GroupeThales a décidé, en fonction de la rémunération annuelle (salaires < 20.300 € jusqu'à salaires < 44.000 €) d'octroyer aux salariés des primes exceptionnelles qui varieront entre 350 euros et 650 euros. Ces primes seront exonérées de la totalité des cotisations, contributions et impôts et taxes de toute nature et versées sur la paye de janvier 2019. Chaque salarié concerné sera informé par email de la prime qui lui sera versée.

Une communication a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe Thales le 17 janvier 2019.

3) Résultat d'enquête d'engagement 2018

Une restitution a été faite dans mon service. Quid de la suite ?

La restitution de cette enquête a-t-elle été faite auprès de tous les salariés ?

Pouvez-vous nous donner une visibilité sur les plans d'actions associés relevant de notre instance ?

REPONSE :

L'ensemble des salariés rattachés à Vélizy-le Bois ont été conviés à la restitution de l'enquête d'engagement. Chaque service a mis en place des dates différentes afin de permettre à chaque salarié de participer à des réunions de restitution.

Nous n'avons pas encore de visibilité sur les plans d'actions associés.

4) Abondements PERCO 2019

Pouvez-vous nous donner la revalorisation au 1^{er} janvier 2019 des montants des abondements PERCO ?

Pouvez-vous communiquer le lien dans l'intranet ?

REPONSE :

Vous trouverez la revalorisation des montants des abondements au 1^{er} janvier 2019 à l'adresse suivante : <https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/thales-and-you/everyday-life/french-employee-savings/le-perco/abondement->

5) Réunion HUMANIS

Pouvez-vous nous faire un retour sur la réunion plénière HUMANIS que nous avons sollicitée lors de la réunion DP Décembre ?

REPONSE :

Une réunion d'information sur la retraite présentée par Humanis aura lieu le vendredi 15 mars 2019.

6) ROADSHOW

Pour les collaborateurs à l'extérieur du site (chez les clients), qu'est ce qui sera mis en place pour qu'ils accèdent à l'évènementiel de la Direction de TS ?

REPONSE :

La réunion d'information « Rendez-vous 2019 » aura lieu Vendredi 15 février de 10h30 à 12h ou de 15h à 16h30 à Thales HELIOS (auditorium), 19-21 avenue Morane Saulnier, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Les collaborateurs à l'extérieur du site (chez les clients) qui souhaitent se rendre à cette réunion seront remboursés conformément aux règles et taux en vigueur, sur présentation d'une note de frais.

7) Communication interne

Les salariés sur site client sans accès à l'intranet Thales / RIE pourraient-ils, quand ils sont sur l'extranet, avoir accès à l'ensemble des liens des messages de communication ?

REPONSE :

Le portail eMythales a été conçu pour donner l'accès aux salariés, hors site Thales, à une partie des informations se trouvant sur le portail People On Line Intranet (Actualités, Note d'organisation...)

La plupart des liens fonctionnent actuellement.

Si un lien ne fonctionne pas, il faut créer un incident sur KISS, sur eMyThales, en donnant la navigation exacte et l'erreur obtenue.

Si une communication figurant sur le portail people online intranet ne figure pas sur le portail extranet, il faut également créer un incident.

Si la résolution de l'incident n'aboutit pas, il faut faire connaître à la DSI ce numéro d'incident qui analysera la demande et l'escaladera si besoin.

8) Messagerie

Convergence des adresses de messageries de l'ensemble des collaborateurs TS : pourriez-vous faire un point sur où nous en sommes ?

REPONSE :

La migration en masse de la messagerie mythalesgroup.com vers mythalesgroup.io va débuter la semaine prochaine pour les utilisateurs concernés. Une communication ciblée sera envoyée aux personnes intéressées. La messagerie mythalesgroup.com sera alors décommissionnée.

La migration en masse de la messagerie thallesservices.fr vers Office 365 est en cours de programmation.

Cette migration est actuellement prévue avant la fin de l'année.

9) Congé parental

Il a été indiqué lors de la réunion DP du 11/09/2018 que la mise en place d'un congé parental, droit individuel de chacun des parents à un congé d'au moins 4 mois, à prendre avant les 12 ans de l'enfant (sommet social européen de Göteborg en novembre 2017) a été portée à la direction. Qu'en est-il à ce jour ?

REPONSE :

La Direction est toujours en réflexion sur ce sujet, mais l'éventuelle mise en œuvre ou non de ce sujet ne relève pas de cette instance.

10) Absentéisme

Quel est le bilan 2018 de l'absentéisme par entité sur le périmètre de notre instance ?
Pouvez-vous nous donner les chiffres de 2016 et 2017 ?

REPONSE :

Cette question ne relève pas de cette instance.

11) Distributeurs

Pourriez-vous demander au fournisseur s'ils ont des produits moins caloriques et plus sains à proposer ?

REPONSE :

La demande sera transmise à l'exploitant de ces distributeurs.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Questions économiques

12) Questions d'ordre économique

- a) Quelles sont les données économiques suivantes au 31 décembre 2018 pour la région Paris-Ouest, pour la région transverse et pour chaque pôle présent au sein de cette instance ?

	Budget	Réel
Prise de commandes		
Chiffre d'affaires		
Résultat d'exploitation		

- b) Quelles sont les affaires en cours (nombre de personnes travaillant sur l'affaire, date de fin) ?
 c) Quelles sont les principales RAO actuellement suivies : Etat (en cours, remise, perdue, gagnée), dates prévues de remise de l'offre, date prévisionnelle de début d'affaire, nombre de salariés concernés par la réalisation?

REPONSE :

Les informations ont été transmises en réunion.

13) Les affaires

Pouvez-vous nous faire un point sur les affaires suivantes : charge, planning, travail du samedi, dérogations horaires, horaires décalés, affaires tendues, effectifs, localisation des effectifs ?

- a) Dune
- b) IGN
- c) Salve et Serpam
- d) Artémis
- e) MDS
- f) SIRHEN
- g) Enedis

REPONSE :

Les informations ont été transmises en réunion.

14) Plan de charge

- a) Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat ?
- b) Prévision d'inter-contrat à 4 et 8 semaines ?

REPONSE :

- a) A fin décembre 2018 l'inter contrat représentait 32 ETP (43 salariés).
- b) Les prévisions sont de 32 ETP à 4 semaines et 27 ETP à 8 semaines.

15) Gestion du personnel

- Quel est l'effectif de cette instance au 31 décembre 2018 (détail par CCL et pôles) (dans les locaux Thales Services et sur site client)?
- Quel est le nombre de salariés de cette instance actuellement en mission courte (entre une semaine et un mois) et longue durée (supérieure à un mois) en France ou à l'étranger : date de début de mission et durée prévue de la mission ?
- Quel est le nombre de salariés d'autres instances en mission sur les différents sites de cette instance ?
- Combien de prestataires sont-ils employés au sein de cette instance (détail par CCL et pôles) ?

REPONSE :

- Vous trouverez les effectifs de cette instance au 31 décembre 2018 ci-dessous :

CC LOM	1
DIR CC LOM	1
CTE	58
CC CTE IRS	13
CC CTE LIS	23
CC CTE TDS	16
CTE AGIL	2
DIR CC CTE	4
DFC	128
OIC	16
CLOUD	1
DIR OIC	3
OIC INFRAS	11
OIC PIL PROD	1
REG EST	1
CCR LOM EST	1
REG PO	200
CCR LOM PO	39
CCR LOU PO	122
DIR PO	25
P.INFOG	9
P.TEI	5
REG TRANSV.	650
CCR LOM TSV	378
CCR LOU TSV	190
DIJ	5
DIR TRANSV	41
P.INFRA	6
P.INTEGR.TH.	16
P.NEWTON	3
S.SECRUISEES	11
Total général	1054

Dont 480 salariés en dehors du site de Vélizy.

- Un salarié est en mission de 2 semaines en Allemagne.
- Un salarié est en mission longue à Lambersart pour le CCL LOM TSV Lambersart jusqu'à fin mars 2019.
- Il y a 14 prestataires sur le mois de décembre 2018 sur le périmètre de cette instance dont 6 pour la Région Transverse, 6 pour la Région Paris & Ouest et 2 pour les DFC. 10 des prestataires sont sur site client.

16) Sites clients

- Quel est la liste des sites clients pour les salariés de cette instance ?
- Pour chacun de ces sites quel est le nombre de salariés de cette instance travaillant sur place ?

REPONSE :

Vous trouverez ci-dessous la liste des sites clients pour les salariés de cette instance :

Nombre de collaborateurs	Client	Lieu
4	ORANGE	ARCUEIL
1	ORANGE	BOULOGNE
12	LA POSTE	GUYANCOURT
6	LA POSTE	ISSY LES MOULINEAUX
1	STET	LA DEFENSE
9	BNP	MONTREUIL
3	EDF CNEN	MONTRouGE
30	ENEDIS	NANTERRE
1	SNCF	PARIS
4	LA POSTE	PARIS
6	EDF	SACLAY
6	EDF DOAAT	ST-DENIS
1	SNCF	ST-DENIS
4	DGFIP	NOISY LE GRAND
2	MININT	PARIS
1	ONE POINT	NANTERRE
26	MINISTERE DE LA JUSTICE	ELANCOURT
3	MINISTERE DE LA JUSTICE	GENNEVILLIERS
6	MINISTERE DE L'EDUCATION	GUYANCOURT
1	ACOSS	MONTREUIL
7	VITAM et CRIP	PARIS
1	ANCV	SARCELLES
1	POLE EMPLOI	SAINT OUEN
50	TCS	GENNEVILLIERS
2	TCS	BRETIGNY
84	TOSA	ELANCOURT
2	TRT	PALaiseAU
3	TERESIS	PALaiseAU

Absences – Congés – RTT – temps de travail – astreintes

17) Déplacements

Quel est le délai moyen de traitement des notes de frais à l'heure actuelle ?

REPONSE :

Les notes de frais sont traitées au fur à mesure de leur arrivée dès lors que le service reçoit l'original avec les signatures complètes (manuelles et informatiques). Un virement est fait quotidiennement, le mercredi.

18) Carte AMEX

- a) Quelle est la procédure pour demander une carte AMEX ?
- b) Qui est éligible à l'obtention d'une carte AMEX ?
- c) Quel est le délai de prélèvement des frais avec une carte AMEX ?

REPONSE :

- a) et b) Une carte AMEX peut être obtenue par tout collaborateur se déplaçant régulièrement en France ou à l'étranger. Le différé de paiement permet ainsi de se faire rembourser entre temps les divers frais liés aux déplacements. La carte AMEX permet également de disposer de diverses assurances lors des déplacements (perte, vol, ...). La délivrance de la carte s'effectue sous 8 jours. Pour ce faire, il convient de remplir le formulaire « demande de carte Amex » et de le retourner à Sophie LANDY.
http://intranet.peopleonline3.corp.thales/dts_thales_services_sas/pub/formulaires_finance.cfm
Thales Services SAS
- c) Le délai de prélèvement des frais avec carte AMEX est de 45 jours en moyenne.

19) Temps de travail

Je suis IC au forfait heures, donc à 1670h par an. Quel est mon temps de travail moyen par semaine travaillée ?

REPONSE :

D'après l'accord temps de travail article IV.2.1 le temps de travail moyen de ce salarié est de 37h.

20) Heures supplémentaires

J'ai fait des heures supplémentaires en décembre.

- a) Pourquoi ne sont-elles pas payées sur ma paye de décembre ?
- b) Quand seront-elles payées ?
- c) Pourquoi ce délai ?

REPONSE :

Pour les heures supplémentaires mensuelles :

- a) Il faut attendre que le mois soit terminé.
- b) Si tout est validé à temps, les heures supplémentaires seront payées sur la paie de janvier 2019.
- c) Les heures supplémentaires sont payées une fois que le mois est terminé.

Pour les heures supplémentaires annuelles : la date de paiement dépend du délai de validation pour toutes les personnes concernées ainsi que la date à laquelle est faite l'extraction par le SIRH de Thales Services.

21) Heures supplémentaires et feuille de paye

Je suis souvent amené à faire des heures supplémentaires, comment puis-je savoir à quoi correspondent les paiements sur ma feuille de paye ?

REPONSE :

Sur le bulletin de salaire la ligne EV (éléments variables) indique les heures supplémentaires payées. Pour avoir le détail précis des heures supplémentaires payées il convient de se référer à l'outil Jtime où il est indiqué le mois de passage en paie.

22) Fermeture de fin d'année

Quel est le nombre de salariés de cette instance ayant travaillé entre Noël et nouvel an ?

REPONSE :

Cette question ne relève pas de cette instance.

23) JRTT 2018 recredité

- Pour les salariés qui étaient d'astreinte durant les jours de RTT Collectifs, quand ces RTT seront-ils recredités dans leurs compteurs ?
- Jusqu'à quelle date peuvent-ils prendre ces jours ?

REPONSE :

- C'est en cours de mise à jour.
- Ces salariés peuvent prendre les JRTT 2018 jusqu'au 31/03/2019.

24) JRTT 2019

Je suis un valeureux salarié qui souhaite prendre quelques jours de repos. N'ayant plus de congés payés, je souhaitais poser des JRTT. Mais il n'y a rien dans les compteurs !

- De combien de JRTT disposons-nous en 2019 (détail par type de contrat de travail et entre JRTT-salarié et JRTT-collectif)
- Quand sont positionnés les JRTT Collectifs en 2019 ?
- Quand les compteurs seront-ils mis à jour ?
- Comment puis-je poser des JRTT en attendant cette mise à jour ?

REPONSE :

a)

	Total RTT 2019	RTT salarié	RTT employeur	Pont de l'ascension Vendredi 31 mai 2019	
				RTT employeur	Abs autorisée payée
37,50h*	14	7	6	1	
38h*	11	6	5		1
1670h*	11	6	5		1
210j*	14	7	6	1	
214j*	10	3	6	1	

b)

- Pré-positionnement par l'employeur des jours RTT communs à tous les régimes horaires : **Mardi 24 décembre 2019, Jeudi 26 décembre 2019, Vendredi 27 décembre 2019, Lundi 30 décembre 2019 et Mardi 31 décembre 2019 (5 jours)**
- Pour les salariés ayant 6 JRTT pris à l'initiative de l'employeur, s'y ajoute le **Lundi 23 décembre 2019 (1 jour)**

Ce pré-positionnement pourra être modifié pour imputer notamment les JRTT employeurs prioritairement sur les jours d'inter-contrat / de fermeture clients

c) La date reste à confirmer mais, sauf problème technique, avant la fin du mois.

d) Il y a la possibilité de faire la demande via le formulaire disponible au service RH

25) Forfait heures / forfait jours

Combien de salariés de cette instance sont-ils passés au forfait heures en Janvier 2019 et combien de salariés de cette instance sont-ils passés au forfait jours en Janvier 2019 ?

REPONSE :

Cette question ne relève pas de cette instance.

26) Forfait 214 jours

Combien de salariés de cette instance sont-ils passés au forfait 214 jours ?

Combien de salariés de cette instance sont-ils restés au forfait 214 jours ?

Combien de salariés de cette instance ont-ils quitté le forfait 214 jours ?

REPONSE :

Cette question ne relève pas de cette instance.

27) Astreintes

Quel est le bilan des astreintes pour le quatrième trimestre 2018 ?

- Nombre d'astreintes par type : hebdomadaire, week-end, nuit, etc. régulière ou exceptionnelle.
- Nombre de salariés ayant effectué des astreintes.
- Nombre d'astreintes consécutives des salariés et nombre de salariés concernés

REPONSE :

Vous trouverez le bilan des astreintes pour le 4^{ème} trimestre 2018 ci-dessous :

Astreintes	oct-18	nov-18	déc-18	Total Trimestre
Astreinte Hebdo 24 heures	8	10	14	32
Astreinte Hebdo Nuit Et WE	2	3	1	6
Astreinte de Week-end	3	5	7	15
Astreinte de nuit(jour ouvrable)	7	8	11	26
Astreinte de nuit(dimanche ou jour férié)	0	0	0	0
Astreinte un jour normalement travaillé	26	44	34	104
Astreinte 24h un jour normalement travaillé	5	12	13	30
TS Astreinte 24h un samedi	1	6	4	11
Astreinte 24h dimanche ou jour férié	2	6	2	10
Travail Exceptionnel	0	0	0	0
Dérangement	0	2	0	2
Correction RH	2	2	0	4
Total	56	98	86	240
Nombre de Salariés Concernés	21	28	35	81

28) Prélèvement à la source

Suite à la question CFDT 16 de décembre 2018 :

Je me suis adressée au Trésor Public ; il n'y a pas d'erreur au niveau du Trésor Public. A qui dois-je m'adresser si je constate un écart entre le taux prévu et celui qui apparaît sur ma feuille de paie ?

REPONSE :

En cas de désaccord entre le taux du service public et le taux sur le bulletin de paie, il convient d'en faire part au service paie. Cependant les taux passés en paie sont ceux envoyés par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Nous n'avons pas accès à la modification de ces taux ni à la suppression

29) Prime présidentielle

Le Président de la République a annoncé une prime octroyée par les sociétés et défiscalisée sous certaines conditions.

Qu'en est-il chez Thales Services ?

REPONSE :

Le Groupe Thales a décidé, en fonction de la rémunération annuelle (salaires < 20.300 € jusqu'à salaires < 44.000 €) d'octroyer aux salariés des primes exceptionnelles qui varieront entre 350 euros et 650 euros. Ces primes seront exonérées de la totalité des cotisations, contributions et impôts et taxes de toute nature et versées sur la paie de janvier 2019. Chaque salarié concerné sera informé par email de la prime qui lui sera versée.

Une communication a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe Thales le 17 janvier 2019.

Formation – Evolution de carrière

30) EAA 2019

Je souhaite préparer mon EAA 2019 (objectifs 2019) et une nouvelle case est apparue :

Comment et avec qui atteindre cet objectif ?

- Quelle est la signification de cette nouvelle demande ?
- Les salariés ont-ils été informés de cette nouvelle demande ?

REPONSE :

a) Cette nouvelle demande tend à partager avec le manager le quoi et le comment des objectifs qui seront évalués.

b) Il n'y a pas eu d'information générale sur le sujet, toutefois, les salariés ont été informés par leur managers.

31) Passage position 1 à position 2 pour les Ingénieurs et Cadres

Quel est le nombre de salariés actuellement position 1 et embauchés avant le mois de janvier 2017 ?

En application de l'accord du 6 juillet 2015, combien de salariés embauchés au mois de janvier 2017 sont-ils passés position 2 en janvier 2019 ?

REPONSE :

Cette question ne relève pas de cette instance.

32) Registre du personnel

- a) Où le registre du personnel est-il consultable ?
- b) Etant élu DP, je peux venir le consulter à n'importe quel moment. Confirmez-vous ?

REPONSE :

- a) Pour toute demande, il convient de s'adresser au service Relations Sociales
- b) Le registre unique du personnel est tenu à la disposition des délégués du personnel et des fonctionnaires et agents chargés de veiller à l'application du Code du travail (notamment les agents de contrôle de l'inspection du travail) et du Code de la sécurité sociale.

33) Ménage

Nous constatons que depuis la mise en place de la nouvelle solution de « ménage à l'usage », certaines poubelles en carton blanc sont déjà sales.

- a) A quelle échéance seront-elles remplacées ?
- b) Est-ce automatique ?

De plus, les salariés constatent une baisse globale de la qualité des prestations de ménage.

- c) A quelle périodicité est passé l'aspirateur ?
- d) A qui faut-il s'adresser pour une intervention complémentaire ?

REPONSE :

a) et b) Une campagne de remplacement de tous les couvercles et des containers les plus sales ou abîmés est prévue avant la fin du mois de janvier. Les remplacements suivants s'effectueront selon l'état d'usure et de dégradation.

c) et d) Il n'y a pas de périodicité prévue dans le contrat. En cas de besoin particulier (nettoyage sur incident par exemple), une demande d'intervention WAY IN peut être effectuée. Une intervention peut également être déclenchée par l'Hospitality Officer lors de ses rondes.

34) L'outil Way'in

- a) Comment faire une demande de prestation auprès de VINCI ?
- b) Quels types d'interventions peuvent-être demandés via cet outil par les salariés ?
- c) Pouvez-vous nous donner des exemples ?
- d) Pouvez-vous détailler la procédure à suivre ?
- e) Qui peut faire des demandes dans Way'in ?

REPONSE :

WAY IN est l'outil permettant d'effectuer les demandes d'intervention auprès de l'équipe VINCI. L'utilisation de cet outil nécessite la création d'un compte spécifique par le service informatique VINCI après validation de la demande de création de compte par le responsable de site. Toutes les assistantes du site disposent d'un tel compte ainsi que quelques salariés ayant régulièrement un nombre significatif de demandes à faire réaliser.

Un manuel simplifié d'utilisation de cet outil est transmis aux personnes concernées lors de la création du compte.

Les demandes concernent toutes les interventions de réparation nécessaires sur le site (plomberie, éclairage, électricité, stores, ...) qui sont traitées directement par Vinci et des travaux de manutentions, de serrurerie, et de manière générale tous les travaux à réaliser sur le site sont soumis à validation préalable du responsable site.

En cas de dysfonctionnement nécessitant une intervention urgente (coupure électricité, fuite d'eau, ..), il est préconisé d'appeler directement le poste de garde du site (01 73 32 00 02) qui redirigera l'appel vers les intervenants concernés

35) Restauration (1)

Les salariés constatent que depuis la refonte du restaurant COOK les prix du restaurant d'entreprise ont augmenté.

Les salariés contribuent-ils au financement des travaux réalisés ?

REPONSE :

Les salariés ne contribuent pas au financement des travaux réalisés au restaurant d'entreprise. Ces travaux sont pris en charge par la société de restauration et le montant de l'admission.

36) Restauration (2)

En tant que valeureux salarié, je travaille beaucoup et j'ai donc besoin de manger à midi. Je vais à 13h00 au restaurant d'Entreprise et la moitié des stands (région, italien and co) sont fermés. Pouvez-vous me donner les horaires exacts d'ouverture.

REPONSE :

Les horaires fixés pour les 3 types de restauration du site sont les suivants :

- 11h30 – 14h30 pour l'Escale (1er étage)
- 11h30 – 14h30 pour le Cook n'Co (RdC)
- 08h00 – 18h00 pour la Cafétéria Bread&Co (RdC)

Les observations éventuelles sur l'approvisionnement des stands relèvent des prérogatives de la Commission Restauration.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFTC

37) Salles de réunion : que faire en cas de problème ?

Nous sommes en réunion dans VLB-M-3 Toulouse-Lautrec : confcall ne fonctionne pas. Obligés de communiquer avec Toulouse-Labège par téléphone portable.

Réunion dans VLB-M-2 Renoir : projecteur flou, on voit pas bien. Idem dans VLB-M-0 Monet.

Dans le cas de VLB-M-3 Toulouse-Lautrec, j'ai souvent été confronté à des problèmes. Dans la mesure du possible j'évite cette salle si je dois faire une conf call (par contre le projecteur est OK).

Les salles de réunion sont-elles vérifiées régulièrement ?

Quelle est la procédure à appliquer lorsqu'on a un problème ? avertir son assistante ?

Et si la salle de réunion n'est pas gérée par sa propre assistante, à qui s'adresser ?

REPONSE :

Les consignes à appliquer sont affichées dans toutes les salles de réunion du site.

En cas de dysfonctionnement matériel ou électrique, manque de fournitures il convient de contacter votre assistante ou les Services Généraux ou faire une demande Way in.

En cas de dysfonctionnement du téléphone, de la pieuvre ou de la visioconférence, il convient de contacter TGS en composant le 39 15 ou faire une demande Kiss.

38) RTT 2019 : combien de jours en 2019 et quand vont-ils être positionnés ?

Nous avons constaté que les compteurs RTT ont été alimentés pour 2019. Pouvez-vous nous donner les différentes modalités (en fonction des modalités temps de travail chez TS) et quand les JRTT collectifs vont être positionnés ?

REPONSE :

	Total RTT 2019	JRTT pris à l'initiative du salarié	JRTT pris à l'initiative de l'employeur	Pont de l'Ascension Vendredi 31 mai 2019	
				RTT employeur	Abs autorisée payée
37,50h*	14	7	6	1	
38h*	11	6	5		1
1670h*	11	6	5		1
210j*	14	7	6	1	
214j*	10	3	6	1	

- Pré-positionnement par l'employeur des jours RTT communs à tous les régimes horaires : **Mardi 24 décembre 2019, Jeudi 26 décembre 2019, Vendredi 27 décembre 2019, Lundi 30 décembre 2019 et Mardi 31 décembre 2019 (5 jours)**
- Pour les salariés ayant 6 JRTT pris à l'initiative de l'employeur, s'y ajoute le **Lundi 23 décembre 2019 (1 jour)**

Ce pré-positionnement pourra être modifié pour imputer notamment les JRTT employeurs prioritairement sur les jours d'inter-contrat / de fermeture clients

39) PRIME de fin d'année MACRON

Nous savons qu'une prime de ce type est en négociations au niveau du siège de THALES.

Qui va être concerné ? A partir de quelle ancienneté ? Les cadres ? les non-cadres ? Les apprentis ? Les alternants ? Versée quand ?

REPONSE :

Le Groupe Thales a décidé, en fonction de la rémunération annuelle (salaires < 20.300 € jusqu'à salaires < 44.000 €) d'octroyer aux salariés des primes exceptionnelles qui varieront entre 350 euros et 650 euros. Ces primes seront exonérées de la totalité des cotisations, contributions et impôts et taxes de toute nature et versées sur la paye de janvier 2019. Chaque salarié concerné sera informé par email de la prime qui lui sera versée.

Une communication a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe Thales le 17 janvier 2019.

40) Jours de repos reliquat

Il me restait des jours de RTT non pris avant le 31 décembre 2018 alors que je suis cadre.

Ils sont passés dans mon compteur Repos reliquat. Comment puis-je les prendre avant le 31 mars 2019 alors que dans l'ascenseur du type des congés à poser, cette option n'est pas proposée ?

REPONSE :

A ce jour, Eadmin est fermé temporairement pour ce type de motif. Il est possible de faire la demande via le formulaire disponible sur l'intranet.

41) Jours autres

Comment est alimenté ce compteur ? Quel est son maximum possible (6 ou 7)? Est-il alimenté pour les apprentis et alternants de la même façon que pour les autres salariés ?

Quand et comment est-il décrémenté ?

REPONSE :

Le compteur Jours autres est alimenté avec des jours de fractionnements, des jours ancienneté, des jours liés au handicap. Le maximum change en fonction de la situation du salarié.

Il est alimenté de la même façon pour les apprentis et les contrats professionnels.

Les compteurs sont décrémentés après la prise de la totalité des congés légaux.

42) Utilisation du CET

Quel type de congés restant puis-je poser dans mon CET à la date d'aujourd'hui?

REPONSE :

A ce jour, il est possible de poser les congés autres 2018 et les RTT 2019 dans le CET.

43) Formations sécurité règlementaires collectives: imputation du temps passé et des coûts de formation ?

Plusieurs types de formation suivies sont liés à la sécurité des salariés de THALES SERVICES dans le cadre de la sécurité **collective** relevant du HSE et **proposées** au salariés en interne comme d'être :

- Guides-file et Serres-file pour aider à l'évacuation des salariés dans le cadre des exercices et des situations réelles d'évacuation incendie (**30minutes de sensibilisation**), valable 3 ans
- Formation EPI : maniement des extincteurs pour une formation d'Equipier de Première Intervention (**1h30**) valable 3ans
- Formation SST : Sauveteurs Secouristes du Travail (**2 j de formation en initial**) valable 2 ans à renouveler tous les 2 ans par **1 j** de formation.

Sur quelle imputation les salariés de TS doivent-ils imputer dans JTIME ? Sur leur affaire de structure avec le tryptique formation interne reçue ?

Si ces formations sont faites par le salarié, n'est-ce pas au détriment des formations de compétences professionnelles choisies ? N'est-ce pas des formations qui devraient être considérées comme gratifiantes et non pas pénalisantes pour les salariés ?

REPONSE :

Les salariés Thales Services doivent imputer ces formations dans JTIME sur leur service. Pour connaître le code précis il convient de se rapprocher de son assistante de département ou de son contrôleur de gestion.

Les autres questions relèvent de la Commission Emploi Formation.

44) Formations sécurité réglementaires individuelles: imputation du temps passé et des coûts de formation ?

Plusieurs types de formation suivies sont liés à la sécurité des salariés de THALES SERVICES dans le cadre de la sécurité **individuelle** relevant du HSE et **proposées** au salariés en externe ou interne comme par exemple **une formation d'habilitation électrique** afin de pouvoir entrer dans un Data-Center ou de manipuler des objets électriques sur un circuit basse tension dans le cadre de son travail professionnel..

Ces formations sont d'une durée **d'un ou 2 jours** à renouveler tous les 3 ans.

Sur quelle imputation les salariés de TS doivent-ils imputer dans JTIME ? Sur leur affaire de structure avec le tryptique formation interne ou externe reçue ? Ou sur leur affaire même ?

Si ces formations sont faites par le salarié n'est-ce pas au détriment des formations de compétences professionnelles choisies ? N'est-ce pas des formations qui devraient être considérées comme supplémentaires car du fait de leur caractère **obligatoire en fonction de la réglementation à respecter et des risques encourus** ?

REPONSE :

Les salariés Thales Services doivent imputer ces formations dans JTIME sur leur service. Pour connaître le code précis il convient de se rapprocher de son assistante de département ou de son contrôleur de gestion.

Les autres questions relèvent de la Commission Emploi Formation.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CGT

45) Economique

- a) Situation économique des CCL- LOM, LOU, CTE, CCO des régions : Transverse, région Paris-Ouest, région Est, région Sud-Ouest ?
- b) b) Quels sont les derniers grands projets gagnés, TMA et hors TMA ?
- c) c) Quels sont les profils recherchés pour la TMA et hors TMA ?

REPONSE :

Les informations ont été transmises en réunion.

46) Point d'indice

Certains ingénieurs et cadres niveau 2 n'ont pas leur point d'indice personnel mis à jour après 3 ans ou plus d'anciennetés.

- a) Comment est géré l'automatisme de ce point d'indice ?
- b) A quelle date cet indice est-il mis à jour (date anniversaire d'embauche) ?
- c) La mise à jour du minima salarial prendra-t-il en compte la rétroactivité ?

REPONSE :

- a) Au regard de la convention collective de la métallurgie, les points d'indices changent au bout de 3 ans en position II dans l'entreprise, puis tous les 3 ans en indice supplémentaire. En cas d'anomalie, le salarié peut se tourner vers le service paie. Son gestionnaire étudiera le problème.
- b) Cet indice est mis à jour à la date d'anniversaire de passage en position II.
- c) Il n'y a pas de rétroactivité.

47) Changement chef de développement

- a) Est-il judicieux de garder le chef de développement d'un domaine différent de celui où l'on est affecté ?
- b) Comment changer de chef de développement pour problème de domaine ?
- c) Comment changer de chef de développement pour désaccord ?

REPONSE :

Le salarié ne choisit pas son rattachement hiérarchique. En cas de problème, il peut se tourner vers son Responsable Ressources Humaines et éventuellement son N+2.

48) Prime exceptionnelle défiscalisée

- a) Pouvez-vous nous donner les modalités d'obtention et le calcul de la répartition de cette prime ?
- b) b) Date minimale de présence dans l'entreprise ?

REPONSE :

Le Groupe Thales a décidé, en fonction de la rémunération annuelle (salaires < 20.300 € jusqu'à salaires < 44.000 €) d'octroyer aux salariés des primes exceptionnelles qui varieront entre 350 euros et 650 euros. Ces primes seront exonérées de la totalité des cotisations, contributions et impôts et taxes de toute nature et versées sur la paye de janvier 2019. Chaque salarié concerné sera informé par email de la prime qui lui sera versée.

Une communication a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe Thales le 17 janvier 2019.

Planning des réunions
DP Région Parisienne hors Elancourt
2019

Dates	Salles
Mardi 12 février 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 12 mars 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 16 avril 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 14 mai 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 4 juin 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 16 juillet 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 6 août 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 10 septembre 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 8 octobre 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 5 novembre 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC
Mardi 3 décembre 2019	Salle Dali, Bâtiment Magellan, RDC